



## *L'avenir de la cartographie se dessine en Auvergne*

**Le fond de plan image partagé, d'une précision de 10 centimètres, est déjà une réalité en Auvergne grâce à la coopération entre les Syndicats départementaux d'énergie de l'Allier et du Cantal, le Centre régional auvergnat de l'information géographique (CRAIG) et Enedis.**

Ce 12 octobre 2016, Yves Simon, Président du SDE 03, Michel Teysseidou, Président du SDE 15, Frédéric Deneux, Directeur du CRAIG et Cyrille Moreau, Directeur régional Auvergne d'Enedis ont signé une convention de partenariat technique et financier pour constituer et maintenir un fond de plan image à très grande échelle dans les départements de l'Allier et du Cantal.

Les signataires mettent en commun leurs ressources afin de permettre au CRAIG de constituer progressivement, en quatre ans, un fond de plan à très grande échelle grâce à la technologie image de type « orthophotoplan » d'une classe de précision de 10 cm, conforme aux exigences réglementaires, à savoir disposer de fonds de plans géoréférencés au plus tard le 1er janvier 2019 en unités urbaines et le 1er janvier 2026 hors unités urbaines (1).



1 Notamment l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.



Cette signature fait suite à une expérimentation réussie, coordonnée par le CRAIG dans le bassin d'Aurillac, avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et le concours des exploitants de réseaux (SDE 15, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Enedis et GRDF).

La mutualisation de ce fond de plan se traduira par des économies d'échelle pour les gestionnaires de réseaux et de voirie, et des gains en matière de sécurité. Avec une représentation des plans précise et commune à tous les acteurs, la lecture est grandement facilitée, pour les réseaux sensibles, voire non sensibles. Ce fond de plan peut ainsi être utilisé :

- par les mairies pour répondre à une déclaration de travaux ou de déclaration d'intention de commencement de travaux ;
- par les différents acteurs pour produire des plans neufs ou géoréférencer les réseaux ou les fonds de plan existants pour un coût raisonnable ;
- par les propriétaires ou exploitants de réseaux.

-----  
**A propos du SDE03**

Autorité organisatrice en matière de distribution d'électricité, le Syndicat Départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03), présidé par Yves SIMON, regroupe 315 communes de l'Allier (l'équivalent de 250 000 habitants), 14 communautés de communes et les 3 Communautés d'Agglomération. Le SDE03 propose également à ses communes adhérentes des compétences optionnelles en matière de distribution de gaz, de maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public, de maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication, mais aussi en termes d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'électricité, de production de "chaleur bois". Le réseau départemental de bornes de recharge de véhicules électriques vient d'être installé sous sa maîtrise d'ouvrage.

**SDE03**

11 Les Sapins  
CS 70 026  
03 401 IZEURE Cedex

**Contact : Bertrand LENOIR**  
04 70 46 87 36  
[Bertrand.LENOIR@sde03.fr](mailto:Bertrand.LENOIR@sde03.fr)  
[www.sde03.fr](http://www.sde03.fr)



## A propos du SDE15

Le Syndicat Départemental d'énergie du Cantal (SDE15) a été créé le 28 juin 1948. Il a modifié ces statuts au 31 décembre 2008 profitant pour devenir une autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité départementalisée. La concession du Cantal compte 255 communes dont 5 de régime urbain. Détenant la compétence d'éclairage public pour l'ensemble des communes, il en assure l'exploitation et répond ainsi au DT-DICT. La question du fond de plan (et surtout de sa qualité) est donc une priorité qui a conduit à cette réflexion engagée depuis 2013.

### SDE15

66, Avenue de la République  
15 000 AURILLAC

Contact : François ISSANCHOU  
04 71 48 15 88  
sde15@sde15.com

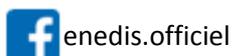
## A propos du CRAIG

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, afin de mettre en place un Centre de Ressources dans le domaine de l'Information Géographique. Il bénéficie aujourd'hui à plus de 600 organismes publics. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques. Il est financé par l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements les 6 agglomérations et l'IGN.

### CRAIG

Bât. du CRR1 – Campus des Cézeaux  
7 avenue Blaise pascal - BP 80026  
63177 Aubière Cedex

Contact : Sébastien GAILLAC  
04 73 40 54 55  
[gailiac@craig.fr](mailto:gailiac@craig.fr)  
[www.craig.fr](http://www.craig.fr)



## A propos d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

*Enedis - Tour Enedis*  
34 place des Corolles  
92079 Paris La Défense Cedex



*Service Presse*  
[service-presse@enedis.fr](mailto:service-presse@enedis.fr)  
+33 (0)1 47 74 75 98





## A propos de la FNCCR

Créée en 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association regroupant plus de 700 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisées dans les services publics en réseaux que sont l'électricité, le gaz, l'eau et l'assainissement, le numérique que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie). La FNCCR a notamment œuvré en faveur du déploiement des infrastructures de charge des véhicules électriques sur domaine public en soutenant son inscription à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales.

### **FNCCR**

20, Boulevard de Latour-Maubourg  
75007 Paris

**Contact : Jean-Marc Proust**

01 40 62 16 38  
jmproust@fnccr-asso.fr  
www.fnccr.asso.fr  
@fnccr